

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance nommant un délégué de la Principauté à la conférence concernant la sécurité de la navigation.
Arrêté ministériel fixant la composition du Comité des fêtes pour l'année 1912-1913.

MAISON SOUVERAINE :

Visite de S. A. S. le Prince à LL. MM. le Roi et la Reine des Belges et visite de Leurs Majestés à Son Altesse.
Visite de S. A. S. le Prince et de Mademoiselle de Valentinois à S. M. l'Impératrice Eugénie.
Déjeuner offert par S. A. S. le Prince en l'honneur de S. M. le Roi de Wurtemberg.
Visite de S. A. S. le Prince et de Mademoiselle de Valentinois à l'Hôpital de Monaco.
Visite de S. A. S. le Prince aux chantiers du quai nord.

ECHOS ET NOUVELLES :

Escale des grands paquebots américains à Monaco.
Avis relatif à la vacance d'un poste d'archiviste adjoint au Gouvernement.
Avis relatif à la création de cours d'adultes.
Dîner du Comité de reboisement.
Conférence à l'Œuvre des Conférences pour dames et jeunes filles.
Souscription ouverte pour les associations françaises de la Principauté.
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.
Tir aux Pigeons de Monte Carlo.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concerts.
Palais des Beaux-Arts : Trente minutes d'arrêt (revue).

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 3 mars 1912, M. le Capitaine de frégate Louis Courmes, Directeur du Port de Monaco, est nommé délégué de la Principauté à la Conférence internationale concernant la sécurité de la navigation qui doit se tenir à Saint-Pétersbourg le 12/25 mars 1912.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'État,
Vu l'article 89 de l'Ordonnance du 7 mai 1910, modifié par l'Ordonnance du 3 avril 1911;
Vu la délibération du Conseil Communal de Monaco du 17 février 1912;
Vu la délibération du Conseil Communal de la Condamine du 22 février 1912;
Vu la délibération du Conseil Communal de Monte Carlo du 24 février 1912;

Arrêtons ce qui suit.

ARTICLE 1^{er}

MM. Honoré Bellando, maire de Monte Carlo, Gustave Bérenger, président de la Société Philharmonique, Maurice Canu, secrétaire du Gouvernement, François Crovetto, maire de Monaco,

MM. Etienne Crovetto, conseiller communal de Monaco,

François Devissi, conseiller communal de Monte Carlo,

Florence, artiste peintre,

Michel Fontana, conseiller communal de la Condamine,

Alban Gastaldi, président de la Lyre Monégasque,

Louis Gastaldi, conseiller communal de Monte Carlo,

Théodore Gastaud, conseiller communal de Monte Carlo,

Théodore Gastaud, président de la Société l'Herculis,

Lanson, membre de la Chambre de Commerce,

Leboucher, président de la Société l'Éscrime et le Pistolet,

Eugène Marquet, président de la Société l'Étoile,

D^r Marsan, directeur du Service municipal d'Hygiène,

Martiny, directeur des Services extérieurs de la Société des Bains de Mer,

Noghès, président du Sport Automobile et Vélocipédique,

André Notari, conseiller communal de la Condamine,

Laurent Olivé, conseiller communal de la Condamine,

Capitaine Picandet, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers,

S. Reymond, maire de la Condamine, président de la Commission intercommunale,

Georges Sangiorgio, conseiller communal de Monaco,

Trüb, président de la Chambre de Commerce,

Jean Vatrican, président de la Société des Régates,

sont appelés à faire partie du Comité des Fêtes intercommunales.

ARTICLE 2

Le Bureau du Comité est ainsi constitué :

Président : Le Ministre d'État.

Premier Vice-Président : M. François Crovetto, maire de Monaco.

Second Vice-Président : M. Jean Vatrican, président de la Société des Régates.

Commissaire général : M. Michel Fontana, conseiller communal de la Condamine.

Secrétaire : M. André Notari, conseiller communal de la Condamine.

ARTICLE 3

Le Comité est chargé d'organiser soit par lui-même, soit par l'intermédiaire des Sociétés qui lui en feraient la demande, les fêtes intercommunales,

à l'aide des crédits portés, sous cette rubrique, au budget de la Principauté.

Toute demande de subvention, à prélever sur ces crédits, doit être adressée au Commissaire général des Fêtes : celui-ci en saisit le Comité qui donne son avis sur la fête projetée et la subvention à accorder.

Les propositions du Comité sont soumises à l'approbation du Ministre d'État.

ARTICLE 4

Les pouvoirs du Comité prendront fin le 1^{er} mars 1913.

ARTICLE 5

Les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Finances sont chargés d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze mars mil neuf cent douze.

Le Ministre d'État,
E. FLACH.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince, accompagné du Lieutenant de vaisseau Bourée, Son aide de camp, a fait visite, jeudi dernier, à LL. MM. le Roi et la Reine des Belges, en ce moment en villégiature au Grand Hôtel du Cap d'Antibes. LL. MM. le Roi et la Reine Se sont fait conduire, hier lundi, au Palais de Monaco pour rendre Sa visite à Son Altesse Sérénissime.

S. A. S. le Prince et M^{lle} de Valentinois ont rendu visite, la semaine dernière, à S. M. l'Impératrice Eugénie, en Sa villa du Cap Martin.

S. M. le Roi de Wurtemberg, accompagné du Baron de Soden, chef de Cabinet, et du Baron Bautz, aide de camp, a déjeuné, le 8 mars, au Palais de Monaco.

La semaine dernière, S. A. S. le Prince et M^{lle} Charlotte de Valentinois, accompagnés du Docteur Louët, ont visité l'Hôpital où ils ont été reçus par M^{me} la Supérieure.

S. A. S. le Prince, accompagné de M. Jaloustre, conseiller privé, chef du Cabinet Civil, et du Lieutenant de vaisseau Bourée, aide de camp, s'est rendu, samedi à 3 heures, avec S. Exc. le Ministre d'État, sur les chantiers du quai Nord, pour examiner les travaux.

M. l'Ingénieur en chef Batard-Razelière, et M. Chauvet, ingénieur, ont montré à Son Altesse Sérénissime les installations déjà achevées et celles en cours d'exécution.

S. A. S. le Prince a ensuite pris connaissance des plans d'une large voie prolongeant le quai et rejoignant la plage de Larvotto. Ce projet, qui dotera la Principauté d'une admirable promenade au bord de la mer, a longuement retenu l'attention de Son Altesse.

Le Prince, toujours accompagné des Membres de Sa Maison, et le Ministre ont ensuite visité le tunnel percé sous le rocher de Monaco et reliant le quai Sud au chemin de fer P.-L.-M.

Son Altesse s'est montrée très satisfaite de la manière dont les travaux ont été conduits et a bien voulu adresser Ses félicitations aux ingénieurs qui en ont assumé la direction.

ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTÉ

Les grands paquebots venant d'Amérique continuent à faire halte devant le port de Monaco.

Les deux paquebots géants *Coronia* et *Adriatic* ont mouillé mardi matin, 5 mars, au large de Larvotto.

Toute la journée un remorqueur a assuré un service de va et vient entre les deux paquebots et le port, pour faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers.

De nombreux touristes sont descendus à Monte Carlo et se sont installés dans les divers hôtels de la Principauté.

Trois cents des passagers de l'*Adriatic* ont, le lendemain soir, regagné le bord du paquebot qui a levé l'ancre dans la nuit, se rendant à Gênes, puis à Naples et à Port Saïd.

L'*Adriatic* de la Compagnie Star-Line jauge 24.500 tonnes et portait 718 passagers.

Le *Coronia* de la Compagnie Cunard-Line avait à bord 500 passagers. Il jauge 20.000 tonnes.

AVIS

Le public est avisé qu'un emploi d'archiviste adjoint est à pourvoir au Secrétariat du Gouvernement.

Les postulants, qui auront à faire preuve de connaissances spéciales, devront adresser leur demande, avant le 1^{er} avril, dernier délai, à S. Exc. le Ministre d'État, en ayant soin d'y joindre leur extrait de naissance, leur casier judiciaire, leurs titres et diplômes et leur *curriculum vitae*.

Le candidat désigné sera pris à l'essai pour une période de six mois.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au Secrétariat du Gouvernement.

A partir de lundi prochain, 18 mars, et pour répondre au vœu du Conseil National, des cours gratuits d'adultes auront lieu, le soir, de 8 à 9 heures et demie, dans les écoles de garçons de Monaco, de la Condamine et de Monte Carlo, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Les cours du lundi et du mercredi porteront sur l'orthographe et la rédaction; ceux du mardi et du vendredi, sur l'arithmétique et la comptabilité.

Un registre sera tenu dans chaque école afin de constater le nombre des présences.

Le Comité constitué, l'an passé, pour le reboisement du Mont des Mules, a organisé, jeudi dernier, une intéressante excursion sur les lieux du reboisement. Grâce au généreux appui qu'il rencontra auprès de S. A. S. le Prince de Monaco, de la commune de Beausoleil, de la Société des Bains de Mer, de M. Marion, conseiller général, du Syndicat d'Initiative de Beausoleil et de M. Acquaviva, son président, le Comité a pu commencer son utile travail sur la première zone.

Les escarpements à reboiser et qui s'étendent du Riviera Palace à la Grande-Corniche ont, en effet, été divisés en cinq zones qui seront successivement plantées d'arbres.

Grâce au zèle et au dévouement de M. Hippolyte Van den Daele, sous-directeur des cultures de la Société des Bains de Mer et de M. Tschirret, directeur de la voirie de Beausoleil, la première zone est aujourd'hui couverte de potets, nids de terre aménagés parmi les pierres, où ont été plantés des pins d'alep, des pins maritimes, des caroubiers et des chênes verts, toutes les essences en somme communes au pays et dont le développement sera rapide. La première zone ainsi reboisée et dotée de spacieux sentiers conduisant à des terrasses, a été entourée de solides grillages, pour prévenir les déprédations.

Après une halte au Riviera Palace, les excursionnistes se sont rendus à l'hôtel de Paris où un déjeuner a eu lieu sous la présidence de M. Camille Blanc, président d'honneur du Comité. M. Camille Blanc avait à sa droite S. Exc. le Ministre d'État et, à sa gauche, M. le Préfet des Alpes-Maritimes. En face, avait pris place le Dr Guglielminetti ayant à sa droite M. Dominique Durandy, conseiller général et, à sa gauche, M. le Dr Audoly, premier adjoint au Maire de Beausoleil.

Au dîner M. le Dr Guglielminetti a prononcé le discours suivant :

Monsieur le Ministre,

En vous remerciant d'avoir bien voulu accepter notre invitation, j'ai l'honneur, au nom du Comité, de vous prier de bien vouloir transmettre à S. A. S. le Prince de Monaco l'expression de notre gratitude profonde pour la bienveillance que Son Altesse a daigné accorder à l'œuvre. Comme notre œuvre intéresse au même degré la Principauté et la France, je vous prie, Messieurs, de lever vos verres en l'honneur de S. A. S. le Prince de Monaco et en l'honneur de M. le Président de la République Française.

M. le Préfet, nous vous remercions très sincèrement d'être des nôtres, cela prouve que l'œuvre vous intéresse, elle est sûre de réussir, dans ce pays où on ne recule pas devant des sacrifices sérieux lorsqu'il s'agit de rendre plus agréable le séjour aux étrangers. Vous avez donné ces jours derniers par votre circulaire contre les affiches réclames une nouvelle preuve de votre sollicitude constante pour la protection de la beauté des paysages, véritable richesse de votre département. Boiser les flancs rudes de Beausoleil, n'est-ce pas aussi embellir le pays, n'est-ce pas apporter l'élégance et la beauté, parures suprêmes de la vie !

Nous sommes donc sûrs de votre protection, M. le Préfet, et nous vous serions très reconnaissants, ainsi qu'à M. le Conseiller général Durandy, d'obtenir du Conseil général la forte subvention sur les 3.000 francs annuellement votés pour le reboisement.

Je croirais faire acte d'ingratitude si je ne remerciais les généreux donateurs de l'œuvre, la municipalité de Beausoleil, en remerciant M. le Maire d'avoir bien voulu être des nôtres, la S. B. M. toujours en tête pour les œuvres d'utilité publique et le Syndicat d'Initiative de Beausoleil, ainsi que tout spécialement son président, M. Acquaviva. Mais l'argent n'est pas tout. Il s'agit aussi de bien l'employer. C'est pourquoi nous avons eu recours à vos conseils éclairés, M. le Conservateur des Eaux et Forêts et MM. les Inspecteurs, et je vous donne l'assurance que vos conseils seront suivis avec empressement par nos collaborateurs, MM. Audoly, Sublet, le si actif secrétaire général, Van den Daele père et fils, les si dévoués jardiniers, et Susini et Tschirret.

L'administration des Eaux et Forêts ne m'en voudra pas si je pense à l'un des plus admirables pionniers de l'initiative privée, au président de la Société des Amis de l'Arbre et du reboisement, commandant Tatin et à son vice-président, le vicomte de la Panouse.

Merci pour vos 2000 arbres, merci pour les 48.000 que vous voulez encore nous envoyer.

Merci au T. C. F. représenté par son distingué délégué, M. le comte Gautier, le T. C. nous a envoyé une douzaine de bancs rustiques pour nos promenades et nous espérons qu'il continuera à nous aider. Le T. C. est non seulement le créateur de ce mouvement admirable de tourisme en France, mais il a présidé à l'éclosion des nombreux syndicats d'initiative qui font des merveilles sur tant de points du département et dont nous saluons parmi nous le président de la Fédération des

Syndicats, M. le Dr Balestre et M. Biasini, président de la Côte d'Azur et Faraut, son actif directeur.

Merci aussi aux représentants de la presse, cette fée bienfaitrice sans laquelle rien de bon ne peut se faire ici-bas. Merci à M. Alexandre, administrateur délégué et à M. Fleury, directeur général de l'Hôtel de Paris, qui nous ont offert avec empressement cet excellent déjeuner; ils prouvent ainsi combien l'industrie hôtelière s'intéresse aux œuvres d'utilité publique de ce pays.

J'ai le plaisir de vous inviter avec vos familles, le 17 mars, à une grande fête de nuit au Riviera Palace gracieusement mis à notre disposition par l'aimable intermédiaire qu'est notre si sympathique M. Noghès, président du Sport Automobile et Vélocipédique de Monaco.

Cette fête sera l'ouverture des fêtes de l'Arbre, au printemps, dont ce banquet n'est que le prélude. Nous voudrions peu à peu fondre toutes les classes en une manifestation en faveur de l'Arbre et surtout la jeunesse. Les jeunes arbres, plantés par des mains enfantines, préparent aujourd'hui demain, c'est le symbole que chacun de nos efforts nous survit.

M. le Président du Conseil National et MM. les Maires des communes voisines et amies, je voudrais porter un toast à l'union de Monaco et des communes voisines pour la prospérité de ce beau pays, dont le sourire a des séductions infinies.

Messieurs, Vive la Riviera française.

Vive la Principauté de Monaco.

S. Exc. le Ministre d'État dit, en termes aimables, qu'il se fera un plaisir de transmettre à S. A. S. le Prince les sentiments de respectueuse gratitude exprimés à Son égard, et félicite le Comité de son œuvre.

M. le Préfet des Alpes-Maritimes remercie des témoignages de déférence adressés à M. le Président de la République Française et assure le Comité de tout son concours.

Ces discours ont été soulignés par d'unanimes applaudissements.

Poursuivant le cours de ses instructives séances bi-mensuelles, l'Œuvre des Conférences pour dames et jeunes filles a fait entendre à son fidèle auditoire une très intéressante causerie du R. P. de Waubert, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, sur son séjour à l'île Maurice.

Cette conférence, remplie de détails pittoresques et illustrée de projections, a obtenu le plus vif succès.

Le magnifique mouvement d'enthousiasme qui soulève la France entière, dans le but de doter notre pays d'une imposante armée d'aéroplanes, vient d'avoir son écho dans la Principauté. Les associations de Français habitant Monaco : le Comité de Bienfaisance, l'Union des Commerçants et Propriétaires, l'Amicale des Employés prennent l'initiative d'ouvrir une souscription, dont le produit servira à offrir un ou plusieurs aéroplanes à la France.

S. A. S. le Prince a bien voulu donner gracieusement Son autorisation et s'est inscrit en tête de la liste pour cinq cents francs. S. Exc. le Ministre d'État s'est inscrit pour cinquante francs.

M. le Consul Général de France accepte de patronner cette souscription et d'en centraliser les fonds.

Un chaleureux appel est adressé à tous les Français de Monaco pour rendre aussi grandiose que possible cette manifestation patriotique.

Les souscriptions seront reçues au siège de chaque association et au Consulat général de France.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans ses audiences du 5, 6 et 8 mars 1912, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

A. J.-B.-M., négociant, né le 29 avril 1872, au Broc (Alpes-Maritimes), demeurant à Vintimille (Italie), six jours de prison (par défaut), pour coups et blessures volontaires et réciproques;

C. A., marchand de vins, né le 1^{er} octobre 1867, à Ceva (Italie), demeurant à La Condamine, 25 fr. d'amende, pour coups et blessures volontaires et réciproques ;

S. E., mécanicien, né le 16 avril 1879, à Bottingen (Wurtemberg), demeurant à Nice, 50 fr. d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

A. E.-A., rentier, né le 4 octobre 1881, à Lille (Nord), domicilié à Villerval (Pas-de-Calais), 25 fr. d'amende, pour infraction aux Ordonnances sur les voitures automobiles ;

B. H., s'étant dit D. J.-B., sans profession, né le 27 octobre 1860, à Aulus (Ariège), demeurant à Marseille, un an de prison, pour vol simple ;

S. L., sans profession, né le 4 mars 1878, à Barcelonne (Espagne), sans domicile, un mois de prison, pour mendicité ;

V. N., coiffeur, né le 23 décembre 1873, à Cavour (Italie), demeurant à La Condamine, 100 fr. d'amende, pour violences et voies de fait, et 11 fr. d'amende, pour tapage injurieux ;

P. R., épouse V., sans profession, demeurant à La Condamine, témoin défaillant, 25 fr. d'amende ;

O. V.-J., manœuvre, né le 19 mai 1896, à la Turbie (Alpes-Maritimes), demeurant au Cap-d'Ail, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Z. E., journalier, né le 20 juillet 1843, à San Lazzaro (Italie), demeurant à Monte Carlo, six jours de prison, pour mendicité ;

C. B., cocher, né le 10 décembre 1866, à Savone (Italie), demeurant à Monte Carlo, 50 fr. d'amende, pour ivrognerie ;

M. M., se disant artiste lyrique, né le 28 juin 1889, à Colle Salvetti (Italie), se disant aussi domicilié à Livourne, cinq ans de travaux forcés (par contumace), pour vol qualifié ;

R. D., ouvrier mineur, né le 21 avril 1864, à Città di Castello (Italie), demeurant à Nice, six mois de prison pour vol simple et grivèlerie, et 5 fr. d'amende, pour ivresse manifeste.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mercredi 6 mars, 66 tireurs ont pris part au PRIX DES VIOLETTES (série). Le Comte T. Czernin à 24 mètres, tuant 9 sur 9, premier ; M. Goncette à 26 m. 1/4, tuant 10 sur 12, deuxième ; M. Watson à 24 mètres, tuant 9 sur 12, troisième ; M. Davies à 24 mètres, tuant 7 sur 8, quatrième. — Autre poule gagnée par MM. Hans Marsch, A. Thonier.

Jeu 7, le 1^{er} PRIX SUPPLÉMENTAIRE (série) a réuni 44 tireurs. MM. Davies et Crotto à 24 mètres et Comte Trauttmansdorff à 29 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Autre poule gagnée par MM. Gilka, de Ochoa, Julian, Comte R. de Montesquiou.

Vendredi 8, cinquante-huit tireurs ont pris part au PRIX DES JASMINES (handicap). MM. Poizat à 22 mètres, Comte M. Schmisig à 24 mètres et Savile à 22 mètres, tuant 9 sur 9, partagent les trois premières places. — Autre poule gagnée par MM. Lawton, Gemander, Beau-duin.

Samedi 9, le PRIX DE LA TURBIE (handicap) a réuni 46 tireurs. Le Baron Schneider à 22 mètres et le Comte T. de Gramedo à 27 mètres, tuant 12 sur 12, partagent les deux premières places. MM. Julian à 20 mètres, Comte de Levignen à 24 m. 3/4, de Pongraz à 20 mètres, de Ochoa à 25 m. 1/2 et Owers à 20 mètres, tuant 11 sur 12, partagent la troisième place. — Autre poule gagnée par MM. Comte G. de Montesquiou, Baron Falkenhäusen Lawton.

Lundi 11, soixante-trois tireurs ont pris part au PRIX DES RÉSÉDAS (série). MM. Comte T. Czernin et Frederick à 26 m. 1/4, Gleim et Fadini à 29 mètres, tuant 10 sur 10, partagent les trois premières places. — Poule au doublé gagnée par MM. de Ochoa, Frederick.

LA VIE ARTISTIQUE

CONCERTS

L'ouverture d'*Euryante* a été exécutée au dernier concert avec une vibrante chaleur. La *Symphonie en Sol mineur* de Kalinnikow a suivi et a provoqué un vif intérêt. L'*allegro moderato* est délicatement fouillé. L'orchestration encadre avec grâce un développement mélodique d'une grande pureté. L'an-

dante, soutenu par le jeu des harpes, passe de la douceur à la puissance en conservant un coloris très original. Le *scherzo* est bâti sur plusieurs thèmes d'un caractère curieux et curieusement combinés. Le final est d'une allure brillante et d'une éclatante sonorité.

Le public a fait ensuite un sympathique accueil à l'*Apprenti Sorcier* de Dukas qui figure depuis longtemps au programme des concerts classiques.

Le superbe entr'acte du 3^e acte de *Tristan et Isolde* a produit son impression habituelle et valu au cor anglais, M. Dorel, un succès personnel très mérité.

Enfin la *Marche triomphale* du marquis de Thuisy a été accueillie avec beaucoup de faveur. L'élégance des motifs, le travail savant de l'orchestration en font une œuvre du plus réel mérite.

PALAIS DES BEAUX-ARTS

L'élégant petit théâtre du Palais des Beaux-Arts a donné, la semaine dernière, une revue locale due à l'un des fonctionnaires les plus distingués et les plus sympathiques de la Principauté, qui s'est fait déjà applaudir à plusieurs reprises sous le pseudonyme de Frigolin.

Dans ce spirituel petit acte, intitulé *Trente minutes d'arrêt*, l'auteur a gaiement passé en revue les faits les plus saillants de l'actualité, se montrant tour à tour satiriste mordant, critique aimablement parisien, poète gracieux et gentiment ému.

On a particulièrement applaudi les couplets consacrés à un directeur compositeur dont les multiples talents sont universellement appréciés et particulièrement connus à Monte Carlo ; le duo patriotique en l'honneur des soldats français ; le passage consacré à la revue des X ; la scène dont fait les frais M. Clustine, le fameux maître de ballet de l'Opéra, et la séduisante romance *Déclaration* dont la musique est due à M. Tesorone.

L'interprétation ajoutait à l'attrait de cette adroite et plaisante revue.

M^{lle} Magliani, qui avait fait une trop brève apparition comme danseuse sur la scène de Monte Carlo, s'est révélée comédienne experte et chanteuse des mieux douées. Elle a prouvé d'ailleurs que ces talents nouveaux ne lui ont rien fait perdre de ses rares mérites de ballerine et son imitation de Gaby Deslys lui a valu des applaudissements prolongés.

Une autre danseuse, M^{lle} Marthe Lenclud, qui appartient au corps de ballet de l'Opéra de Paris, a été une commère pleine d'entrain et de gaieté. Son charme personnel, sa voix agréablement timbrée et habilement conduite ont fait merveille.

M. Alberthal, toujours souriant, fut un compère de belle mine et d'agréable allure.

En résumé, le succès a été complet pour l'auteur et pour ses interprètes.

AGENCE CIVILE ET COMMERCIALE
C. PASSERON et M. MARCHETTI, propriétaires-directeurs
20, rue Caroline, Condamine, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date du 23 janvier 1912, enregistré,

Les époux TOSCANO CHAREES, commerçants, demeurant à Monaco, rue Grimaldi,

Ont cédé à M. REVELLI CHARLES-ALEXANDRE, demeurant également à Monaco,

Le fonds de commerce de coiffeur qu'ils faisaient valoir à La Condamine, rue Caroline, n° 6, maison Ajani.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités de former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion entre les mains de l'Agence, conformément à l'Ordonnance Souveraine du 23 juin 1907.

Monaco, le 12 mars 1912.

PASSERON et MARCHETTI.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 1912
à 2 heures et demie

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Samedi 13 Avril 1912, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.**

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en Cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts, équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1911-1912 ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes s'il y a lieu ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination des Commissaires des Comptes ;
- 6° Approbation de la nomination d'un Administrateur (art. 14, § 3 des Statuts) ;
- 7° Subdivision des titres en cinquièmes (art. 6 des Statuts) ;
- 8° Ratification de conventions avec le Gouvernement, relatives à des travaux d'utilité publique, cessions et échanges de terrains ;
- 9° Questions diverses.

Si le nombre des titres représentés n'atteint pas le quart du Capital social (art. 40 des Statuts), l'Assemblée Générale ordinaire serait reportée au 30 Avril, après nouvelle convocation (art. 41 des Statuts).

Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco

Les Actionnaires de la Société Anonyme de Minoterie, Semoulerie et Fabrique de Pâtes Alimentaires de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le 30 Mars 1912, à trois heures du soir, au Siège social, usine de Fontvieille, à Monaco.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de la Commission de Surveillance ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes de l'exercice 1911 ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Nomination de deux Administrateurs sortants ;
- 6° Nomination de trois Commissaires de Surveillance pour l'exercice 1912.

Aux termes de l'article 45 des statuts, tout actionnaire propriétaire d'au moins douze actions peut faire partie de cette assemblée.

MM. les actionnaires sont spécialement avisés que, pour avoir droit d'assister à l'assemblée générale, ils doivent déposer leurs titres, trois jours avant la réunion, au Siège social à Monaco.

La remise d'un certificat de dépôt de titres dans une caisse publique ou dans des banques agréées par le Conseil d'Administration équivaudra au dépôt de titres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Suivant jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Monaco, le 20 février 1912, la nommée VALLAURI (Lucie), épouse DALMASSO, née le 1^{er} avril 1878, à Vernante, province de Cuneo (Italie), de Louis et de Marie Giordanengo, domiciliée à la Turbie (Alpes-Maritimes), profession de laitière, a été condamnée, pour *mise en vente de lait falsifié*, par application des articles 437, 435, 439, 440 du Code pénal, modifié par l'Ordonnance Souveraine du 27 juin 1907, à **cent francs d'amende** et aux frais; — la décision a ordonné la confiscation des objets saisis et l'insertion par extraits du jugement de condamnation dans le *Journal de Monaco* et le *Petit Monégasque*; a fixé au minimum de la loi la durée de la contrainte par corps et a déclaré le nommé DALMASSO (JEAN-MARIE), son mari, civilement responsable.

Pour extrait conforme
délivré à M. le Procureur général :
P. le Greffier en chef,
A. CIOCO, c.-g.

Vu au Parquet :

P. le Procureur général,
PAUL DE VILLENEUVE,
substitut.

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Suivant arrêt rendu par le Tribunal criminel de la Principauté de Monaco, le 6 mars 1912,

Le nommé MENICETTI (MARIO), fils de Paul et de Albina Giari, né le 28 juin 1889, à Colle-Salvetti, province de Pise (Italie), comptable et dactylographe, se disant domicilié à Livourne (Italie), ayant demeuré à Monaco,

a été condamné, pour crime de *vol qualifié*, par application des articles 377, 379 § 4, 382, 384 §§ 1 et 3, 388, 391, 392, 394 du Code pénal — par contumace — à la peine de **cinq ans de travaux forcés** et aux frais.

Pour extrait conforme
délivré à M. le Procureur Général
en exécution de l'art. 525 du
Code de procédure pénale :

Monaco, le 12 mars 1912.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Vu au Parquet Général :

Le Procureur Général,
E. ALLAIN.

GREFFE GÉNÉRAL

ASSISTANCE JUDICIAIRE

Décision du 11 juin 1910

Extrait

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal Civil de première instance de Monaco, le 15 décembre 1910, enregistré, signifié et ayant acquis l'autorité de la chose jugée :

Entre PROJETTI LÉON-ANTOINE, employé d'administration, demeurant à Monaco,

Et FISSORE JEANNE-PAULINE, son épouse, sans profession indiquée, demeurant ci-devant à Nice, et actuellement au Cannet-du-Luc (Var),

Il a été extrait ce qui suit :

Prononce le divorce entre Léon-Antoine Progetti et

Jeanne-Pauline Fissore, aux torts et griefs de cette dernière, avec toutes ses conséquences légales.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Monaco, le 9 mars 1912.

Le Greffier en chef,
RAYBAUDI.

MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le **mercredi 20 mars 1912**,

de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de janvier 1911, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 00.387 au n° 00.855 et du n° 50.027 au n° 50.049, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles et objets divers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts à raison de 3 % pour 6 mois et 3 1/2 % pour l'année.

AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT
Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes
12, 16 et 20 francs

ASSURANCES

••••• ————— •••••
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
••••• ————— •••••

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

A LOUER prochainement, à Monaco-Ville, APPARTEMENT non meublé (eau et gaz). S'adresser au Bureau du Journal.

ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & Co

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^o LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^o d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^o D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnet, Beausoleil.

Le **Livret-Chaix Continental** renferme les services de toute l'Europe et un Guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. — *Services français*, avec huit cartes des différents réseaux. Prix : 2 francs.

2^e vol. — *Services franco-internationaux et étrangers*, avec neuf cartes des pays d'Europe et une carte des principales relations internationales. Prix : 2 francs.

Livret spécial pour la Suisse. Prix : 0 fr. 50.

Livret spécial pour le réseau du Midi, l'Espagne et le Portugal. Prix : 0 fr. 50.

Se trouvent dans toutes les gares, et à la LIBRAIRIE CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 27 novembre 1911. Une Action de cinq cents francs de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Tobon, huissier à Monaco, du 21 septembre 1911. Quarante Obligations de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco : Numéros 3024 à 3028, 45263 à 45267, 49270 à 49275, 49281 à 49284, 71126 à 71145.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1912.

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat.

Société Anonyme fondée en 1830. — Capital Social : 15.000.000 de francs.

Une des plus anciennes et des plus importantes des Compagnies Françaises d'Assurances sur la Vie.

ASSURANCES en cas de DÉCÈS, mixtes, à terme fixe, combinées. — ASSURANCES DOTALES (Combinaisons diverses).

RENTES VIAGÈRES AUX CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

En dehors des réserves obligatoires, LA NATIONALE possède des garanties supplémentaires supérieures à celles de toute autre Compagnie similaire.

Envoi gratuit de tarifs et renseignements, s'adresser à l'AGENCE GÉNÉRALE, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo.